

Conseil Municipal du 14 septembre 2023

Session Ordinaire

COMPTE RENDU

Membres présents à la séance : Mr DAUBREE Martin, Mme MIGUEL Chantal, Mr DEGACHE Jean, Mr GONON Christophe, Mr MIGUEL Patrick, Mr DEGACHE Nicolas, Mr BONNEFOND Patrick, Mr Didier Gerin, Mme Sigolène BENDJENDLIA.

Membres Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr Daniel JAMET donne pouvoir à Mr Jean Degache

Membres Absent excusé : 0 Mme Claudine MARION, Mr STEPHAN Romain, Mr Maxime BASSET

Membre démissionnaire : Madame GERIN Sonia

Le secrétariat est assuré par Chantal MIGUEL.

Ouverture de séance à 19 heures.

1ère Résolution : Approbation CR du 19 JUIN 2023

Le Maire soumet à l'approbation des élus le Compte Rendu du conseil municipal du 19 juin 2023.

Mr Patrick Bonnefond émet des réserves sur les termes employés en fin de compte rendu, pour ce qui concerne l'école de Tupin et Semons.

Le Maire, après relecture, ne désire pas revenir sur ses propos.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2ème Résolution : TARIF CANTINE

Le Maire expose que le fournisseur des repas a augmenté son tarif :

Le prix du repas est passé de 3,76 € H.T. à 4,12 € H.T., soit une augmentation de 9%.

Il propose de pratiquer une augmentation similaire et de porter le prix du repas de 3,81 € à 4,15 €.

Il rappelle que le CCAS de la commune prend en charge une partie du coût des repas sous réserve de conditions de ressource.

La résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

3ème résolution : Détermination des tarifs de la garderie périscolaire :

Le Maire expose que le coût de la garderie est essentiellement composé de frais salariaux.

Ceux-ci ont connu une augmentation de 4,1% depuis la dernière rentrée scolaire.

Il propose de pratiquer une augmentation similaire et de porter le prix de la demi-heure de garderie de 1,20 € à 1,25 €.

Il rappelle que le CCAS de la commune prend en charge une partie du coût de la garderie sous réserve de conditions de ressource.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème résolution : Recrutement d'un agent recenseur :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à ma démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158) ;

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276 ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque Commune ;

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 ;

Étant donné le fonctionnement du recensement 2013 et le nombre d'habitations sur la Commune de TUPIN ET SEMONS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de recruter un agent recenseur pour la période du 18 janvier au 27 février 2023.

Indique que l'agent recenseur sera payé à raison de :

- 1,86 € par feuille de logement
- 1,61 € par bulletin individuel

QUESTIONS DIVERSES :

- Chantal Miguel fait le point sur la rentrée scolaire :
 - L'école a un effectif de 30 élèves. Ce résultat a été mis obtenu en attirant de nouveaux élèves, et en particulier, les enfants des nouveaux habitants de Tupin, pour lesquels un transport scolaire a été mis en place matin et soir.
 - L'équipe municipale affectée à l'école comporte maintenant 5 personnes :
 - Céline, qui remplit le rôle d'ATSEM dans la classe des petits et assure la garderie périscolaire du matin
 - Clara qui fait l'accompagnement dans le bus scolaire, et assiste la maîtresse dans la classe des grands
 - Guillaume, qui participera à l'élaboration des repas dans la cuisine commune de Les Haies et encadrera les enfants pendant les repas.
 - Lucie tient la garderie périscolaire le soir
 - Emeline qui donne trois heures de cours d'anglais hebdomadaires
 - La cuisine commune de Les Haies est en cours de rénovation, et le service commun devrait démarrer d'ici la fin de l'année 2023.

- Jean Degache fait le point sur les travaux d'enfouissement sur le chemin de Maisons Blanches : le chantier a pris un retard certain, néanmoins la réfection du revêtement est programmée par Vienne Condrieu Agglomération d'ici la fin du mois d'octobre.

- Le Maire fait un point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), et rappellera à chacun les dates des inter commissions thématiques qui sont organisées par VCA sur ce thème au mois de septembre et d'octobre 2023.

La commune sera représentée :

- Le 18 septembre Habitat et Cohésion sociale par Martin Daubrée
- Le 21 septembre : Voirie Mobilité par Jean Degache et Daniel Jamet
- Le 27 septembre Tourisme, Economie et Emploi par Didier Gerin
- Le 3 octobre Eau, Assainissement, Gemapi par Martin Daubrée
- Le 11 octobre Déchet Air Energie Climat par Martin Daubrée
- Le 12 octobre Aménagement Agriculture par Maxime Basset
- Le 16 octobre Equipement sportif Petite enfance par Chantal Miguel

Le Maire rappelle que le but de ces commissions est de permettre au plus grand nombre d'élus communaux de s'approprier la démarche d'élaboration du PLUI dans les diverses thématiques recouvertes par ces commissions.

Il indique également que le futur PLUI s'appuiera sur les différents plans de développement mis au point au sein des commissions ces dernières années : Plan Climat Air Energie Transport, Schéma de développement économique, plan de développement agricole, etc.

Il les invite à analyser les données qui leur seront communiquées à l'aune de la commune, afin qu'elle puisse se positionner, dans le cadre existant au mieux des intérêts de ses habitants.

- Sentier : l'appel d'offre a été fait et l'entreprise retenue est la société Genevray. Une première réunion de chantier est fixée au 25 septembre. Une communication adaptée sera alors faite aux habitants quant à l'organisation du chantier.
- Belvédère : le chantier devra être terminé pour la fin juin 2024, en raison des exigences de certaines subventions. Une communication sera faite en direction des habitants et voisins du chantier avant le lancement du chantier.
- La commune a engagé une démarche pour améliorer la qualité des logements communaux attenants à la Mairie. Un diagnostic complet a été fait, avec un chiffrage des travaux. Nous préparons un dossier le plus complet possible, afin de pouvoir répondre efficacement au prochain appel à projet sur ce thème, et ainsi optimiser le montant des subventions qui seront affectés à ce projet. Dans ce cadre, nous avons missionné Valérie Dansart de l'Atelier Chouette, pour conduire ce projet, et retravaillerons également la façade sur la rue de la Mairie dans une optique d'harmonie des façades et de végétalisation.
- La commune a commandé une borne interactive destinée à remplacer l'affichage papier. Cette borne donnera accès
 - o à l'ensemble de l'affichage règlementaire : arrêtés communaux ou autres, textes des délibérations
 - o au site internet de la commune
 - o au site internet de V.C.A
 - o et plus si vous avez des suggestions.

La borne sera installée dans le sas d'entrée de la Mairie qui restera ouvert, la fermeture sera transportée sur la seconde porte qui a été sécurisée. Afin de prévenir les dégradations inévitables, une caméra de vidéoprotection sera installée dans le sas.

- Les démarches sont engagées pour une extension du système de vidéoprotection, afin de prendre en compte certaines zones, soit la zone du belvédère, les parkings jusqu'au cimetière, l'église, et le sas d'entrée de la Mairie.
- Les associations de la commune ont fait l'objet de l'envoi d'un courriel en copie afin de leur demander de faire leur réservation des salles communales, ainsi que de commencer à préparer leur demande de subvention.

Bonjour,

Je tiens tout d'abord à remercier toutes les associations de Tupin et Semons qui ont contribué à l'animation de notre commune en 2023, et pour les animations qu'elles produiront d'ici la fin de l'année.

Il est temps de commencer à penser à l'année 2024 :

- 1) *Réservation des salles communales : vous êtes prioritaires pour les réservations **jusqu'au 30 septembre 2023***
- 2) *Commande de verres : j'attends toujours une confirmation pour l'achat par la commune d'un stock de verres réutilisables, et siglés « Tupin et Semons ». A côté de cela, Vienne Condrieu Agglomération propose un service de location de verre réutilisable (<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/mes-demarches/lagglo-et-vous/jorganise-un-eco-evenement>).*
- 3) *Subvention 2024 : la commune continuera bien sur à soutenir les associations de la commune dans leur action en faveur de l'animation de la commune. Nous vous invitons à faire votre demande dans les formes (utilisation du formulaire Cerfa n° 12156*06).*
La répartition des rôles doit être claire : la commune investit dans des moyens matériels qu'elle met à la disposition des associations gratuitement.
Tout ce qui relève des actions d'animation doit être organisé par les associations : nous vous invitons à solliciter la commune, non pas pour recevoir une rente, mais pour imaginer et développer des animations ambitieuses, novatrices,
Néanmoins, chacun sait :
 - *que la réussite d'une animation tient parfois à des événements aléatoires (climat par exemple)*

- qu'un format de manifestation peut demander une période de rodage, et qu'un évènement ne peut pas forcément être financièrement équilibré dès la première année.

- et que les associations peuvent se trouver en péril du fait de l'échec relatif d'une manifestation.

A ce titre, la commune de Tupin et Semons n'entend pas laisser les associations se débrouiller toutes seules, et pourra intervenir pour soutenir telle ou telle manifestation récurrente que vous pourriez être amenés à organiser. Ce soutien **ne pourra pas** être renouvelé d'année en année, et il appartiendra à chaque association de corriger, modifier sa formule, afin qu'elle trouve son équilibre financier.

Je me tiens à votre disposition, ainsi que mes adjoints, et l'ensemble du conseil municipal pour étudier tous vos projets pour 2024. Vous pourrez être éventuellement invités à venir présenter ceux-ci au sein du conseil municipal.

Encore merci pour vos actions.

Martin DAUBREE

Maire

Commune de Tupin et Semons

- Didier Gerin présente un bilan de la première édition du festival Rock en terre.

La manifestation s'est déroulée sans incident notable. Les prestations de sécurité (gardiennage, secouristes, ...) étaient assurées de façon réglementaire. Le festival qui s'est déroulé sur deux jours a bénéficié de bonnes remontées médiatiques, et a bien été accueilli par le public.

La fréquentation n'a pas été à la hauteur des espérances, le vendredi, il y a eu 180 entrées, et le samedi 380 spectateurs. La manifestation a pâti d'un lancement tardif. Ce qui n'a pas permis de déployer une campagne de communication suffisamment longue, et limité le montant des subventions que l'association avait sollicité auprès des financeurs tant publics que privés.

Le bilan financier est clairement négatif : la perte sur cette édition se monte à une somme de 30.000 Euros, dont une large partie a été prise en charge par les membres de l'association, et notamment son président.

Une partie des dépenses peuvent être considérées comme des investissements.

L'association prépare déjà la prochaine édition qui sera décalée fin août, en raison des événements olympiques.

Le Maire intervient alors, et fait part de son désir de voir cette manifestation se poursuivre. Il propose que la commune prenne à sa charge une partie du déficit.

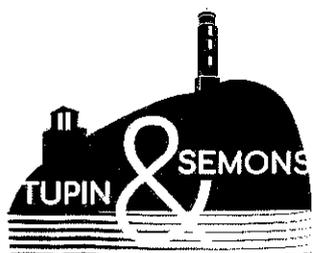
La discussion s'engage et des avis très divers s'expriment :

- o Certains conseillers soutiennent le principe d'une égalité de traitement dans le versement des subventions aux associations
- o D'autres pointent l'impréparation de l'association, et la mise en œuvre tardive de la communication,
- o Il est aussi évoqué un manque de prévision financière, qui aurait pu permettre de réduire les dépenses avant la manifestation et l'absence d'un document écrit finalisé sur le bilan de l'opération.

La discussion n'aboutit pas sur un consensus, et le Maire propose que :

- L'association fournisse un rapport financier écrit de l'opération.
- Et à réception de ce rapport, le conseil se prononce dans une délibération qui sera prise dans un prochain conseil convoqué à cet effet.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.



Tél : 04 74 59 81 08 • Fax : 04 74 56 80 04

mairie@tupinetsemons.fr

tupinetsemons.fr